

■ Mairie Infos

Bibliothèque municipale

Nouveaux horaires

Pour mieux répondre aux attentes des lecteurs, la bibliothèque sera ouverte 3 jours par semaine.

Les lundis de 17 h à 19 h, mercredis de 16 h à 18 h et samedis de 10 h à 12 h.

La bibliothèque est restée ouverte tout l'été. À la grande satisfaction des lieuranais et des vacanciers.

Animations

Octobre - récital de poésie par **Tom Torel** en partenariat avec les Amis du Mas de Roujou

18 novembre - la mairie a sollicité une animation sur place pour les enfants de Lieuran dans le cadre du salon du livre jeunesse « **La maman des poissons** » de Pézenas.

2 décembre – lectures ambulantes dans les rues de Lieuran en partenariat avec le théâtre de Clermont (la mairie attend le programme).

12 décembre - rencontre avec **Régis Descott**, auteur de romans noirs

19 décembre - spectacle de Noël de Tom Torel en partenariat avec le Foyer Rural.

La bibliothèque participe à l'opération « coup de cœur de coup de soleil » 2009/2010 –

Tous les renseignements concernant cette opération sont à votre disposition aux permanences.

Salles municipales

L'activité poterie s'exercera à la rentrée salle Pierre Ollier.

Les activités qui se passaient habituellement salle Pierre Ollier (loto, réunion des associations etc...) auront lieu dans l'ancienne salle de classe à l'école.

Listes électorales

Du 1er septembre au 31 décembre 2009 ouverture de la période de révision des listes électorales.

"Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Français et Françaises qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2010 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2009, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres Etats membres de l'UE peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires au plus tard à cette même date."

■ Syndicat Centre Hérault infos

Extraits du Rapport annuel du SCH

Quelques chiffres - chaque habitant produit 637 kg de déchets ménagers et assimilés, soit 375 kg d'ordures ménagères qui sont dirigés en grande partie dans le site de Soumont et 262 kg valorisés. Le taux de valorisation : 42, 26 %. Le Syndicat Centre Hérault a atteint en 2008 les objectifs imposés par le Grenelle de l'environnement à l'horizon 2015.

Site de Soumont - l'arrêté préfectoral pour continuer à exploiter le site de Soumont a été signé fin juin. Le site de Soumont gère nos ordures ménagères. De gros efforts ont été effectués par tous mais il faut **encore et encore** être vigilants et respecter le tri sélectif.

Le rapport annuel 2008 du Syndicat Centre Hérault a été adopté le 5 mai 2009 et présenté au conseil municipal le 6 août 2009. Un lien sur le site de Lieuran-Cabrières (www.lieuran-cabrieres.com) avec le site du Syndicat Centre Hérault permet de consulter en ligne ce rapport.

■ ERDF infos

Electricité Réseau Distribution France

De nombreuses lignes électriques sont enterrées mais les lignes aériennes sont encore nombreuses. ERDF doit veiller à la qualité de l'électricité ainsi qu'à la sécurité des personnes et des biens à proximité des ouvrages. L'élagage est une des actions d'entretien nécessaire. Les précautions à prendre pour élaguer sont les mêmes pour les lignes situées en domaine privé qu'en domaine public.

Principe de la politique d'élagage

Les travaux sont programmés dans la mesure du possible hors période de nidification.

La première phase est le pré-zonage pour recenser les secteurs dans lesquels le réseau aérien se situe à proximité de la végétation.

La deuxième phase consiste à lister dans la zone de pré zonage les tronçons de végétations (haies, arbres etc..) qui doivent faire l'objet d'un élagage à court terme. Les distances d'étêtage et d'élagages sont à respecter.

Attention si vous devez élaguer dans votre propriété certaines conditions sont obligatoires :

aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris sans accord préalable d'ERDF. ERDF recommande de faire réaliser les travaux lourds par des entreprises spécialisées qui ont les équipements sécurité nécessaires.

Toutes les informations et documents nécessaires à l'élagage en domaine privé sont à disposition sur le site www.erdfdistribution.fr au chapitre sécurité à proximité des lignes – DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux)